



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2013

CONVOCATION DU 30 SEPTEMBRE 2013

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 2 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Eric TROCHON M. Yves HERRAULT	Mme Sylvie ESNAULT	Mme Josiane ROTTIER
ABSENTS EXCUSES :	Conseillers :	M. Albert CHARLOT	M. Juan SALIDO	M. Anthony HERRAULT
		Mme Anne-Marie DELOUBES	Mme Marinette CHÉRON	Mme Maryse ROUSSET
		Mme Gaëlle COTTEREAU	M. Christian MONCHÂTRE	M. Jany ROLLE
		Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	M. Michel CHOLIÈRE	M. Gérard AMESLON
		M. Laurent JOUANNEAU	donne procuration à	M. Jany ROLLE
		Mme Nicole HALLIER	donne procuration à	Mme Marinette CHÉRON

Est élu secrétaire de séance : M. Juan SALIDO

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 9 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Il propose que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance :

- Ajout d'une décision en pouvoirs délégués :

- Complément de l'installation électrique de l'église pour l'alimentation de la sacristie par l'entreprise BROSSIER pour 241 € HT

- Attribution d'une aide financière à l'association "Solidarité Bouloire/Connerré", créée à la suite de l'incendie du 25 mars 2013 à St Michel de Chavaignes pour venir en aide aux pompiers victimes du sinistre
Accord des conseillers présents.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

La question suivante est inscrite par :

- Mme COTTEREAU : Depuis septembre, les cours de l'atelier Musiques actuelles sont donnés à l'école de musique de Saint Calais et non à Bouloire comme l'an dernier. Les parents n'ont été avertis qu'en début d'année scolaire, ce qui peut poser des problèmes d'organisation pour amener les enfants à Saint Calais.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Rénovation du Gymnase

Les opérations sont pratiquement terminées et le Gymnase a pu être remis en service le mardi 1^{er} Octobre comme cela était prévu.

Il reste à terminer les extérieurs du local de rangement et quelques finitions, sachant que la réunion de levée des réserves a lieu demain matin.

En ce qui concerne la seconde tranche, à la demande des utilisateurs, les travaux seront positionnés sur la période Juin-Juillet 2014 moins pénalisante pour leurs activités.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer lors de sa réunion de Novembre sur l'attribution des lots Sols Sportifs, Chauffage et Peinture.

En ce qui concerne le lot Sols Sportifs, et compte tenu des doutes qui pouvaient subsister sur la nature des dalles périphériques, nous avons pris la décision de faire faire une analyse de ces dalles par une société spécialisée, la société LRB. Cette analyse a révélé que ces dalles n'étaient pas porteuses d'amiante. Nous pourrions de ce fait procéder au retrait des dalles restantes sans problème avant installation du nouveau sol.

Travaux de réaménagement de la Rue Nationale entre Place du Château et Mairie

Les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et Téléphone conduits par le Département doivent commencer fin Octobre.

Une réunion de coordination, à laquelle sera associée la Safege maître d'œuvre pour l'opération ultérieure de modernisation des réseaux AEP, EP et EU, aura lieu mercredi à la mairie.

Pour des raisons d'efficacité mais aussi de moindre perturbation pour les riverains, nous nous posons maintenant la question de joindre l'opération de modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement à celle du réaménagement général de la voie et notamment des trottoirs. Pour cette dernière opération, nous sommes en train de préparer les éléments de la consultation pour la désignation du maître d'œuvre.

Aménagements de la rue du Val de Loir

L'entreprise retenue, à savoir la société Fléchar TP, a commencé son intervention le mercredi 2 Octobre. Les travaux sont prévus d'une durée de un mois environ.

Réfection de la rue St Julien entre Epidaure et la rue de la Jugerie

L'entreprise Colas à qui nous avons confié la réalisation de ce chantier nous a annoncé le démarrage des travaux à la date du lundi 12 Novembre.

Aménagements Cimetière

Le cabinet "Feuille à Feuille" nous a présenté plusieurs esquisses sur le réaménagement de la partie haute du cimetière mais aussi son espace de développement futur.

Un chiffrage va être réalisé maintenant par le cabinet sur la base du schéma présenté dans le dossier.

Le point le plus compliqué (et le plus coûteux ?) reste toujours celui des allées, sachant que nous ne pouvons pas continuer avec des allées en sable.

Travaux du Collège

L'important programme de travaux décidé par le Conseil Général va effectivement commencer à la mi-October. Il est prévu pour la réalisation de ce programme une durée de 15 mois, l'essentiel devant toutefois être opérationnel pour la rentrée 2014.

Ce programme aura notamment pour incidence la suppression totale des espaces de parking actuellement existants devant le Collège. Seul subsistera un espace de stationnement pour les bus scolaires.

Compte tenu des importantes perturbations que le chantier va apporter à la circulation et au stationnement - parfois déjà difficiles en temps normal - dans cette voie, nous allons pendant la durée du chantier mettre en place une circulation en sens unique dans le sens descendant à partir de la rue du Dr Dumont. La remontée de la rue du Collège à partir de la rue Nationale ne sera donc pas possible pendant cette période.

Avenir des Bâtiments et Equipements Scolaires

Le dernier état du projet de Plan Directeur relatif à l'avenir des bâtiments et équipements scolaires sera soumis aux membres du groupe de travail et aux membres des conseils de parents d'élèves lors d'une réunion qui sera organisée lors de la première quinzaine du mois de Novembre. Il sera ensuite proposé à la validation du conseil municipal.

Commission Finances

La Commission Finances s'est réunie le lundi 23 Septembre pour faire un point sur l'exécution du budget au 1er semestre.

En section fonctionnement, peu de choses à signaler si ce n'est un niveau de dépenses toujours préoccupant sur le poste Energie et aussi le budget de l'année déjà totalement dépensé pour le poste Voies et Réseaux. Nous avons heureusement quelques bonnes nouvelles côté recettes avec notamment un montant de Dotation de Solidarité Rurale et de DNQ plus élevé que budgeté et un taux d'intérêt très faible (0,19%) pour le remboursement de notre emprunt principal.

S'agissant de la section investissement, à la mi-Septembre, nous avons dépensé et engagé 930.719€ et enregistré des recettes d'un montant de 673.637€.

Ce décalage tient pour une bonne part à, un important retard de ses versements par l'Etat (97.000€ autitre du FCTVA, 50.000€ au titre de la réserve parlementaire pour les nouveaux vestiaires, 6.440€ au titre de la DGE 2010 pour l'aménagement du secteur de la Grosse Pierre) et par le CNDS (26.800€). Nous attendons aussi du Département la subvention de 11.000€ promise au titre de la cour de l'école RC1.

Au titre de la DETR 2013, après avoir eu notification avant les congés d'une subvention au titre de la rénovation de l'éclairage public rue Nationale, nous avons appris, en Septembre que nous bénéficierions aussi d'une subvention de 8.340€ pour l'opération de rénovation et d'agrandissement de la cour de l'école élémentaire de la rue Montreul.

Dossier Pizzeria/Bergerie

Après le jugement de liquidation judiciaire de la fin, Août, nous sommes entrés en contact avec le mandataire judiciaire, Me Boudevin, qui nous a indiqué qu'il ne recherchait pas un repreneur et qu'il allait procéder prochainement à une vente aux enchères des biens mobiliers qui restent dans l'établissement.

Nous lui avons demandé s'il avait l'intention de reprendre les poursuites lancées par la Sté Aipe à l'encontre de la société qui a réalisé les travaux dans la cuisine, travaux qui ont engendré un désordre au premier étage qui pose problème en matière de sécurité. Il ne nous a pas encore répondu sur ce point mais, s'il décide de ne pas donner suite, il conviendra que la commune se positionne à son tour sur la nécessité ou non de reprendre à son compte le procès à l'encontre de la Société.

Ce qui apparaît en tout cas à peu près clair aujourd'hui, c'est que la commune récupérera prochainement la libre disposition des deux baux mais qu'elle ne pourra elle-même signer un nouveau bail pour la pizzeria que si les travaux de mise en sécurité du 1er étage ont auparavant été effectués.

Signalétique

Nous sommes en train de préparer une commande qui portera essentiellement sur l'achat de - panneaux "30" électroniques clignotants 24h/24 ainsi que des panneaux "30" de rappel.

Nous avons obtenu une subvention de 1.810€ au titre du Fonds d'amendes de police pour cette opération.

-panneaux mobiles stationnement interdit pour la Place du Château notamment.

-panneaux liés au projet d'aménagement du parking de la Salle Polyvalente.

-panneaux liés à la mise en sens unique de la rue du Collège.

-panneaux de lieudits.

Phénomène d'ondes malveillantes Parking Maison Médicale

Nous sommes entrés en contact avec le Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Electromagnétiques. Il nous a indiqué que ce phénomène était loin d'être rare et nous propose de faire une opération de recherche et de diagnostic du problème sur la base d'un devis de 970€ TTC.

Activités de la Communauté de Communes

-Construction du nouveau bâtiment du Service Jeunesse: les travaux ont commencé comme prévu début Septembre.

-NCR: au titre de la CdC, trois dossiers ont été déposés: la réhabilitation énergétique du Bâtiment Centre Social, la démolition du bâtiment Gymnase au Service Jeunesse et la réalisation à sa place d'un terrain multisports, la construction d'un Bâtiment "Blanc" à la ZA de la Vollerie.

-Maison Médicale de Thorigné: Le programme de travaux nécessaires pour sa remise en service a été terminé en Septembre et elle sera inaugurée jeudi. Elle est d'ores et déjà en service avec pour le moment un médecin généraliste, une infirmière, une kinésithérapeute et l'intervention ponctuelle en semaine d'un ostéopathe-diététicien, d'une orthophoniste et d'un psychologue.

-Réforme Rythmes Scolaires: Gérée sans difficultés particulières avec le Service Jeunesse de la CdC. Pas d'augmentation très significative du nombre d'enfants pris en charge en périscolaire. Par contre l'accroissement des enfants pris en charge le mercredi midi a amené la CdC à demander l'utilisation de la cantine scolaire. Les repas sont livrés par une entreprise spécialisée.

- SMIRGEOMES : La collecte des ordures n'étant pas considérée comme un bien de première nécessité, le taux de TVA passera à 10% à partir du 1^{er} janvier 2014 au lieu de 7% actuellement. Cela entraînera une augmentation des dépenses de l'ordre de 200 000 € sur le budget du SMIRGEOMES, ce qui ne sera pas sans conséquence sur le montant de la redevance incitative demandée aux foyers.

Divers

-Une nouvelle défaillance des feux tricolores nous a amenés à valider un devis de 409€ pour la réparation de 2 cartes électroniques.

-DSP Assainissement Collectif : l'ouverture des plis a eu lieu en début d'après-midi. Les trois propositions (Veolia, Saur et Lyonnaise des Eaux) vont maintenant être analysées par le cabinet Gétudes à qui nous avons fait appel pour cette décision.

-Rappel: le repas offert chaque année aux plus de 70 ans a lieu dimanche prochain à la Salle Polyvalente.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

➤ EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES RUE NATIONALE

Le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil Municipal a déjà donné son accord de principe pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la rue Nationale. Suite à cet accord, des études d'exécution ont été réalisées par le BRED et France Télécom, pour préciser les coûts estimatifs des deux opérations d'enfouissement. Le Conseil doit à présent délibérer sur les montants des participations financières qui seront demandées à la Commune pour la réalisation de ces travaux.

Au vu du tableau présenté en séance, le Maire indique que le montant estimatif total de ces 2 opérations s'élève à 113 521 € TTC, alors qu'en 2013, une somme de 42 000 € avait été inscrite sur le budget communal.

01 - ENTRE LA MAIRIE ET LA RUE DU COLLEGE

Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le renforcement du réseau électrique réalisé par le Département dans la rue Nationale, entre la rue du Collège et la Mairie.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût prévisionnel de 52 000 € HT. La Commune prend en charge 70% du financement de ces travaux, soit 36 400 € net, le Conseil Général finançant les 30% restants.

Pour le câblage et la dépose du réseau téléphonique, France Telecom assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux. La Commune prend en charge 70% du coût de ces travaux, soit 18 000 € HT, le Conseil Général finançant les 30% restants.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est du ressort de la Commune pour la totalité du coût.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- confirme que le projet est conforme à la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux, soit 36 400 € net, pour le génie civil de télécommunication,
- accepte de prendre en charge un montant de 18 000 € HT pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre concernant le câblage et la dépose du réseau téléphonique,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires dans le Budget communal,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

02 - ENTRE LA RUE SAINT JULIEN ET LA RUE DE LA GROSSE PIERRE

Lors de la réunion tenue avec les services du Conseil Général sur les travaux de réseaux dans la rue Nationale, le Maire indique qu'il est apparu que les réseaux électriques et téléphoniques étaient encore apparents dans la section de la rue Nationale comprise entre la rue Saint Julien et la rue de la Grosse Pierre. Par délibération du 6 mai 2013, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement de ces réseaux en même temps que les travaux entre la Mairie et la rue du Collège.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir :

- pour l'électricité un coût prévisionnel de 85 000 € HT : la Commune finance 30%, soit 25 500 € net,
- pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût prévisionnel de 24 750 € HT : la Commune finance 70%, soit 17 325 € net.

Pour le câblage et la dépose du réseau téléphonique, France Telecom assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant prévisionnel de 15 250 € HT. La Commune prend en charge 70% du coût de ces travaux, soit 10 675 € HT, le Conseil Général finançant les 30% restants.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est du ressort de la Commune pour la totalité du coût.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- confirme que le projet répond à la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- accepte de participer à 30 % du coût HT des travaux, soit 25 500 € net, pour l'électricité,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux, soit 17 325 € net, pour le génie civil de télécommunication,
- accepte de prendre en charge un montant de 10 675 € HT pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre concernant le câblage et la dépose du réseau téléphonique,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires dans le Budget communal,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

03 - RENOVATION DE DEUX CLASSES DANS LES ECOLES

En vue de poursuivre le programme de rénovation des classes dans les écoles, le Maire propose de procéder à la rénovation de deux classes en 2013 :

- classe de Mme MASSOT à l'école primaire René Cassin 1, rue Montreul,
- classe de Mme BEUVE à l'école maternelle.

Initialement envisagé en Juillet, ce programme a été reporté aux vacances de la Toussaint, la priorité ayant été donnée en Juillet à l'amélioration du système de chauffage des bâtiments scolaires de la rue Montreul.

Des devis pour ces deux opérations ont été demandés aux entreprises de Christophe BOUET et Pascal BROSSIER.

La durée des congés scolaires de Toussaint étant relativement courte (il faut en effet aussi tenir compte des opérations préparatoires et de remise en place du mobilier et du matériel avant la rentrée), le Maire propose d'attribuer le chantier de rénovation d'une classe à chacune des deux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir la proposition BROSSIER pour la classe de Mme MASSOT pour un montant de 4 358,89 € HT, avec pose de dalles collées sur le sol,
- décide de retenir la proposition BOUET pour la classe de Mme BEUVE pour un montant de 4 186 € HT, avec l'option maintien du sol actuel, nettoyage de ce sol et son traitement par pose de 2 couches de métallisation,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

04 - PARKING SALLE POLYVALENTE – PROJET DE RESTRICTION DU STATIONNEMENT

Le Maire explique aux membres présents que, malgré des places libres à l'aire d'accueil située route de Coudrecieux, des caravanes des gens du voyage se sont de nouveau installées dernièrement sur le parking de la salle polyvalente pendant quelques jours et ce pour la 4^{ème} fois cette année.

Afin de limiter l'accès à ce parking, tout en respectant les places de stationnement dévolues aux cars scolaires, il présente un projet comprenant la mise en place d'une clôture identique à celle des nouveaux vestiaires sur 63 ml, avec pose de deux portiques, un fixe de 5m de large et le deuxième d'une largeur de 6m pivotant pour permettre le passage occasionnel de véhicules hauts. Un sens de circulation sera instauré pour définir l'entrée et la sortie du parking clos.

Le Maire précise que le coût estimatif du projet s'élève à 7 500 € HT pour la clôture et les portiques

Mme ASSE-ROTTIER demande que soit bien étudiée la hauteur des portiques afin que les véhicules genre Traffic transportant des personnes handicapées puissent accéder au parking de la salle polyvalente. Elle indique également qu'elle n'est pas favorable à la pose d'une clôture qui ferme l'espace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour (1 abstention : Mme ASSE-ROTTIER),

- approuve le projet présenté pour la mise en place d'une installation destinée à restreindre les accès sur le parking de la salle polyvalente, tout en conservant l'espace destiné au stationnement des cars scolaires,
- décide de lancer une consultation sur les bases de ce projet,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

05 - NOUVEAU CONTRAT REGIONAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'élaboration du Nouveau Contrat Régional (NCR), le Maire propose à l'assemblée de présenter un 3^{ème} dossier pour la Commune concernant le renforcement des équipements et des moyens au Centre Culturel Epidaure.

Afin de soutenir les différentes actions mises en œuvre au Centre Culturel Epidaure, il est envisagé de renforcer les équipements et les moyens du Centre selon 3 axes pour une réalisation en 2015 :

1 - En lieu et place d'un local de rangement situé entre la nouvelle salle à manger réalisée il y a trois ans et les toilettes publiques, il est prévu d'aménager un espace d'hébergement meublé pour trois couchages.

L'existence de cet espace d'hébergement représenterait, pour la Compagnie Jamais 203 qui accueille tout au long de l'année des artistes pour les spectacles organisés au Théâtre mais aussi des troupes en résidence, à la fois :

- une solution très pratique, l'existence de cet hébergement à proximité immédiate du Théâtre permettant d'éviter de faire des réservations, des déplacements etc
- une solution de réduction de coûts en évitant d'avoir à recourir à des solutions d'hébergement classique et donc à constituer une sources d'économies dans un budget annuel toujours difficile à équilibrer.

2 – Matériel scénique

Actuellement le changement des éclairages du théâtre situés à plus de 5 m de haut est réalisé manuellement avec utilisation d'une échelle. Afin d'assurer la sécurité du technicien et pour faciliter les mises au point de l'éclairage, il est envisagé de procéder à la motorisation des perches qui supportent les projecteurs éclairant le plateau du théâtre.

Il est également prévu d'acheter un vidéoprojecteur, appareil jusqu'à présent loué selon les nécessités des spectacles.

3 – L'animation de la saison culturelle amène la Compagnie JAMAIS 203 à se déplacer fréquemment, pour des réunions, des repérages de spectacles, pour transporter du matériel afin de présenter des spectacles dans les communes environnantes, pour la diffusion des outils de communication (affichage, distribution de programmes) sur le territoire intercommunal et au-delà. L'acquisition d'un véhicule utilitaire permettrait de faciliter les déplacements de la Compagnie.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	€ HT	€ TTC	Participations financières		
			Organismes	Montant	%
Travaux	24 600	29 421	Région NCR	16 275 €	25
Mobilier	5 000	5 980	Maitre d'ouvrage	48 825 €	
Matériel scénique	20 500	24 518			
Véhicule utilitaire	15 000	17 940			
TOTAL	65 100	77 859		65 100 €	

Suite à une observation de Mme ROUSSET sur le projet d'achat d'un véhicule à la Compagnie qui relève plus, selon elle, du fonctionnement et donc de la compétence de la Communauté de Communes dans le cadre de la saison culturelle, le Maire répond que la question peut effectivement se poser mais que pour le moment la délibération présentée au Conseil porte sur une demande de subvention et non sur l'achat du véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix :

- retient le programme de travaux présenté pour le renforcement des équipements et des moyens au Centre Culturel Epidaure pour un montant de 77 859 € TTC et s'engage à le réaliser en 2015,
- sollicite de la Région une aide financière pour la réalisation de cette opération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

06 - ACQUISITION D'UN NOUVEAU MONUMENT POUR LE COLUMBARIUM

Le Maire indique à l'assemblée qu'actuellement, il ne reste plus que deux cases disponibles au columbarium. Afin de faire face aux futures demandes d'acquisition de cases et en vue de respecter une unité esthétique du columbarium, il propose au Conseil Municipal de valider un devis de la société VAUTCARANNE, entreprise qui a installé les monuments précédents, pour la fourniture et la pose de 2 nouveaux ensembles de 4 cases, identiques à ceux déjà installés, pour un montant de 4 264,11 € HT, soit 5 100 € TTC, soit le même montant que les installations réalisées en 2009 et 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- accepte le devis présenté par la société VAUTCARANNE, pour un montant de 4 264,11 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

07 - ACQUISITION D'UN DECOR LUMINEUX DE NOEL POUR LA PLACE DU CHATEAU

Le Maire indique que le Comité des Fêtes a de plus en plus de mal à trouver un sapin naturel dont la grandeur est en adéquation avec la place du Château. Il fait part de la demande du Comité qui sollicite la Commune pour l'acquisition d'une structure lumineuse à leds figurant un sapin de Noël stylisé. Le Maire présente plusieurs décors lumineux au choix du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- décide de retenir la proposition du Groupe LEBLANC pour un décor double cône d'une hauteur de 10 m, pour un montant de 4 372,62 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

08 - CONVENTION TRANSITOIRE AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE SDEA

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école de musique relevait de la compétence communale jusqu'au 31 août 2013. Dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, il indique que la Commune est invitée à signer une convention avec le Conseil Général pour une période de 8 mois, du 1^{er} janvier au 31 août 2013 pour la mise en œuvre de ce Schéma à l'école de musique. A partir du 1^{er} septembre 2013, suite au transfert de l'école de musique, la convention sera élaborée entre la Communauté de Communes du Pays Bilurien et le Conseil Général

Pour ce qui concerne les 8 mois de l'année 2013, le Conseil Général prévoit le versement à la Commune d'une aide forfaitaire au fonctionnement de l'école de musique pour un montant de 3 924 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 19 voix pour :

- * Approuve les termes de la convention SDEA avec le Conseil Général de la Sarthe, pour le fonctionnement de l'école municipale de musique en 2013,
- * Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

09 - ENFANTS EXTERIEURS SCOLARISES A BOULOIRE – PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 6 juillet 2010, le Conseil Municipal a instauré le principe de participation financière des communes de résidence pour les enfants extérieurs scolarisés à Bouloire.

Pour l'année scolaire 2013/2014, il propose de réactualiser les montants de participation à demander aux communes en fonction de l'évolution des dépenses de fonctionnement des écoles. Le forfait sera demandé aux communes de Surfonds pour 23 enfants et à la commune de Maisoncelles pour 3 enfants.

Pour l'année 2012, le montant des dépenses de fonctionnement dans les écoles de Bouloire s'est élevé à :

- école maternelle : 108 782 € pour 91 élèves, soit 1 195 € par élève,
- école primaire : 74 915 € pour 176 élèves, soit 425 € par élève,

- Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal sur proposition du Maire :
- fixe le montant de la participation des communes de résidence pour l'année scolaire 2013/2014 à :
 - enfant accueilli à l'école maternelle : 900 €,
 - enfant accueilli à l'école primaire : 425 €.
 - autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Mme ROUSSET demande si les communes redevables paient les participations demandées. Le Maire indique que pour la Commune de Surfonds le Préfet a procédé à une inscription d'office sur leur budget de la participation demandée par Bouloire en 2012. Il précise par ailleurs que le Maire de Surfonds souhaite la création d'un nouveau SIVOS pour officialiser l'inscription des enfants de Surfonds aux écoles de Bouloire et pour participer aux décisions qui impactent le budget communal.

10 - CLASSE DE NEIGE

Comme les années précédentes, le Maire indique que l'école élémentaire souhaite organiser un séjour en classe de neige pour les 33 élèves en classe de CM2. Le séjour se déroulerait pendant 9 jours, du 8 février au 16 février 2013, au centre Volca-Sancy situé à Murat le Quaire dans le Puy de Dôme.

Le devis proposé par le centre s'élève à 19 681 € pour 33 élèves, et comprend la pension complète, l'enseignement du ski par des moniteurs, la location du matériel et les remontées mécaniques, des visites et l'emploi de deux animateurs de vie quotidienne.

Le transport aller et retour et la mise à disposition d'un car pour les déplacements sur sites pendant la durée du séjour serait assuré par l'autocariste CHARLES de la Nièvre sur la base d'un forfait de 3 500 €TTC.

Le coût total de la classe de neige est donc de 23 181 €, soit environ 702,45 € par élève, hors subvention de la Coopérative Scolaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer la participation financière de la Commune à hauteur de 50% du coût du séjour soit 11 590,50 €,
- de demander aux parents le versement d'un acompte de 80 € par enfant lors de l'inscription au séjour afin de limiter les conséquences financières des désistements de dernière minute comme cela s'est produit l'an dernier.

Mme ROUSSET demande qu'en cas de grandes difficultés financières des familles soient étudiées des possibilités d'aides, par le biais du CCAS notamment, pour permettre à tous les enfants de participer à la classe de neige.

Le Maire répond que des aides existent déjà au niveau de la CAF par exemple, que le Directeur d'école en fait cas déjà lors des réunions avec les parents, mais qu'il convient de ne pas attendre le dernier moment pour présenter des demandes d'aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix :

- * émet un avis favorable pour un séjour classe de neige en faveur des élèves de l'école élémentaire, classe de CM2, pour l'hiver 2013,
- * retient la proposition du centre Volca-Sancy, pour un montant de 19 681 €,
- * retient le devis de l'autocariste CHARLES pour le transport pour un montant forfaitaire de 3 500 €TTC,
- * dit que la participation financière de la Commune s'élèvera à 50% du coût du séjour, soit 11 590,50 €,
- * décide de demander un acompte de 80 € pour chaque enfant participant à la classe de neige, par le biais d'un titre de recettes émis par la Commune à payer auprès de la Perception,
- * autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

11 - DECISION MODIFICATIVE N° 5

Afin d'ajuster différentes lignes budgétaires en dépenses d'investissement, Mme ESNAULT présente la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
21-2188	Autres immobilisations corporelles	1 610
5003-2315	Travaux éclairage public	1 800
20	Dépenses imprévues	-3 410
	TOTAL	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la décision modificative présentée.

2.3 POINTS DIVERS

12 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal. Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'un écran de projection auprès de la CAMIF pour 316 € HT,
 - * Réalisation d'un relevé topographique du cimetière par le cabinet BARBIER pour 750 € HT,
 - * Réalisation de traçages de jeux sur la cour de l'école RC 1 par TRACAGE SERVICE pour 590 € HT,
 - * Pose d'un nouveau boîtier pour les guirlandes place du Château par CITEOS pour 552 € HT,
 - * Installation d'un nouveau mat d'éclairage square des Tisserands par CITEOS pour 980 € HT,
 - * Réalisation de panneaux sur Bouloire par Studio Photo JM2 pour 908,60 € HT,
 - * Complément de l'installation électrique de l'église pour l'alimentation de la sacristie par l'entreprise BROSSIER pour 241 € HT.
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M.Mme ESTEVE à M.Mme CHEVEREAU d'une propriété bâtie au 2, rue du 11 novembre,
 - * Vente par M. JUGUET à M.Mme SAUZE d'une propriété bâtie au 12, rue des Violettes.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

13 - GYMNASSE – REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement en application au gymnase datant de 2008, le Maire propose à l'assemblée de valider un règlement actualisé. La modification principale concerne l'utilisation du gymnase par les membres de la section tennis, en dehors des heures normales de cours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 19 voix pour :

- * Approuve le règlement intérieur du gymnase tel que présenté en annexe,
- * Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

14 - ASSOCIATION SOLIDARITÉ BOULOIRE/CONNERRE – SUBVENTION

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'incendie du poulailler situé à Saint Michel de Chavaignes, au cours duquel 2 pompiers de Bouloire et 1 pompier de Connerre ont été brûlés, une association de soutien aux blessés et aux familles s'est créée sous le nom de l'association "Solidarité Bouloire/Connerre". Il propose aux membres présents de verser une aide financière de 1 000 € à cette association.

Le Maire indique également que cette association va organiser un loto le 16 novembre prochain à Bouloire afin de récolter des fonds au bénéfice des pompiers brûlés (pour l'aménagement de leurs logements notamment) ou de leur famille pour le pompier de Bouloire décédé le 14 juillet dernier. A cette occasion, la Commune mettra à disposition gratuite de l'association la salle polyvalente ainsi que le gymnase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide de verser une subvention de 1 000 € au bénéfice de l'association "Solidarité Bouloire/Connerré",
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Travaux d'électricité rue du Collège**

Suite à une question de Mme ROUSSET, le Maire indique que l'entreprise doit revenir prochainement pour terminer le chantier et notamment le rebouchage des tranchées au niveau des trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Juan SALIDO

Les Conseillers Municipaux